

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 12 novembre 2021**

**Etaient présents : Mmes et MM. F.DREVET, F.BENEDIC, J.P.JEROME, M.AUBRY, A.THOUVENIN, A.PARISOT, J.F.MAURICE, E.MAURICE, T.THOMAS, C.HENNEQUIN, P.MASSON, N.BIETTE, G.JOLY, C.GIGNEY, E.VOGEL, V.DEFER, G.BILQUEZ, Conseillers Municipaux**

**Absents excusés : Mmes et MM. R.DIECKMANN Ruth (pouvoir à F.BENEDIC)**

**Absents : Mmes et MM. T.CARDOSO, S.HUMBERT, D.CLAUDIC, J.C.HOFFMANN, C.ADELBRECHT**

**Secrétaire de la séance : Mme A.PARISOT**

### **110) ELECTION 5ème ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 et L2122-7 ; Vu la Loi n° 2015-292 art 3 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ; Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2016 portant création de la commune nouvelle de La Vôge-les-Bains ; Considérant la démission de Monsieur Thierry JEANCOLAS acceptée par Monsieur Le Préfet en date du 12 octobre 2021 ; Considérant la nécessité qui en découle de réorganiser la gouvernance de la Commune ; Considérant les démissions de Madame Anny THOUVENIN et Jean-Pierre JÉRÔME, respectivement de leur fonction d'Adjointe et de Maire délégué de Bains-les-Bains acceptées par Monsieur Le Préfet respectivement les 22 octobre 2021 et 29 octobre 2021 ; Considérant l'appel à candidature à la fonction de 5ème Adjoint ; Considérant la seule candidature de Mme Carole HENNEQUIN ; Considérant le vote mené à bulletin secret ; Madame Carole HENNEQUIN est élue 5ème Adjoint selon les résultats suivants :

- \* Nombre de votants : 18
- \* Suffrages exprimés : 18
- \* Votes blancs ou nuls : 0

Ont obtenu :

- \* Madame Carole HENNEQUIN : dix-huit voix (18 voix)

Madame Carole HENNEQUIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 5ème Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

### **111) MAIRE DÉLÉGUÉ DE BAINS-LES-BAINS : ÉLECTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 et L2122-7 ; Vu la Loi n° 2015-292 art 3 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ; Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2016 portant création de la commune nouvelle de La Vôge-les-Bains ; Considérant la démission de Monsieur Thierry JEANCOLAS acceptée par Monsieur Le Préfet en date du 12 octobre 2021 ; Considérant la nécessité qui en découle de réorganiser la gouvernance de la Commune ; Considérant les démissions de Madame Anny THOUVENIN et Jean-Pierre JÉRÔME, respectivement de leur fonction d'Adjointe et de Maire Délégué de Bains-les-Bains acceptées par Monsieur Le Préfet respectivement les 22 octobre 2021 et 29 octobre 2021 ; Considérant l'appel à la candidature à la fonction de Maire Délégué de la Commune Déléguée de Bains-les-Bains ; Considérant la seule candidature de Madame Anny THOUVENIN ; Considérant le vote mené à bulletin secret ; Madame Anny THOUVENIN est élue Maire Déléguée de la commune déléguée de Bains-les-Bains, selon les résultats suivants :

- \* Nombre de votants : 18
- \* Suffrages exprimés : 18
- \* Votes blancs ou nuls : 0
- \* Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- \* Madame Anny THOUVENIN : dix-huit voix (18 voix)

Madame Anny THOUVENIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire déléguée et est immédiatement installée dans ses fonctions.

## **112) ELECTION 6ème ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 et L2122-7 ; Vu la Loi n° 2015-292 art 3 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ; Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2016 portant création de la commune nouvelle de La Vôge-les-Bains ; Considérant la démission de Monsieur Thierry JEANCOLAS acceptée par Monsieur Le Préfet en date du 12 octobre 2021 ; Considérant la nécessité qui en découle de réorganiser la gouvernance de la Commune ; Considérant les démissions de Madame Anny THOUVENIN et Jean-Pierre JÉRÔME, respectivement de leur fonction d'Adjointe et de Maire Délégué de Bains-les-Bains acceptées par Monsieur Le Préfet respectivement les 22 octobre 2021 et 29 octobre 2021 ; Considérant l'appel à candidature à la fonction de 6ème Adjoint ; Considérant la seule candidature de Monsieur Jean-Pierre JÉRÔME ; Considérant le vote mené à bulletin secret ; Monsieur Jean-Pierre JÉRÔME est élu 6ème Adjoint selon les résultats suivants :

- Nombre de votants : 18
- Suffrages exprimés : 17
- Votes blancs : 1
- Votes nuls : 0

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre JÉRÔME : dix-sept voix (17 voix)

Monsieur Jean-Pierre JÉRÔME ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6ème Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

## **113) BUDGET BOIS CRÉATION OPÉRATION 15 PLAN DE RELANCE : PLANTATION PARCELLE 109R**

Considérant l'opportunité de bénéficier du volet renouvellement forestier du plan de relance pour renouveler la forêt communale et en garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique ; Après avoir pris connaissance du projet co-construit avec l'ONF et la commission bois; de plantation sur la parcelle 109R d'une surface de 2.42 ha ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CRÉE** l'opération : Plan de Relance : Plantation parcelle 109r. **ALLOUE** à cette opération une enveloppe budgétaire d'un montant de 15 000 € HT.

## **114) BUDGET BOIS DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Considérant la délibération n° 113 dont l'objet est la création de l'opération Plan de Relance : Plantation parcelle 109R ; Considérant la nécessité d'abonder cette opération d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 15 000 € ; Monsieur Le Maire propose d'approuver la décision modificative suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	-15000.00	
2121 - 15	Plantations d'arbres et d'arbustes	15000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par diminution de dépenses comme indiqué ci-dessus.

LA VÔGE-LES-BAINS, le 22 novembre 2021

Le Maire,

Frédéric

DREVET

